CDEN exceptionnel de l'Aude,
9 avril 2021 (en visioconférence)

(2d degré, pour information)

Compte-rendu du SNALC

Présents :
M. le Préfet de l'Aude, Mme la Vice-Présidente, Mme la DASEN
Mme le Maire de Trassanel, M. le Maire de Ferrals des Corbières
MM. les Conseillers Départementaux des cantons de Narbonne 2 et 3
Organisations syndicales : UNSA, FSU, FO, SNALC.
Représentants des usagers : FCPE, ADPEP
Personnalités compétentes

Monsieur le Préfet de l'Aude ouvre la réunion du CDEN en s'excusant de n'avoir pu siéger à la précédente du fait de la venue de Monsieur le Président de la République dans notre département ce jour-là.
Il indique qu'il aura plaisir à rencontrer dès que possible les représentants des personnels de l'Education Nationale dans son bureau dès que la situation sanitaire le permettra. Pour l'heure, il y a plusieurs difficultés qu'il faut gérer, notamment depuis hier une crise de la viticulture en plus de la crise COVID.

L'avis du SNALC : Le SNALC ne peut que se réjouir de la volonté de dialogue affichée par Monsieur le Préfet, et se tiendra prêt à le rencontrer dès que cela sera possible.

1) Lecture des déclarations liminaires : UNSA, FSU, SNALC, FCPE.

2) Madame la Vice-Présidente intervient également pour transmettre les propos de Madame la Présidente du Conseil Départemental, notamment les inquiétudes des élus concernant les prévisions de rentrée. La fermeture de 7 classes sur l'ensemble du département (2 ouvertures) pour une baisse de 52 élèves amènent les élus à partager les inquiétudes des enseignants. Notre département étant extrêmement rural, le revenu des ménages parfois très faible, les difficultés sociales réelles, il y a nécessité d'un accompagnement le plus fort qui soit dans cette crise. Il est nécessaire que des moyens supplémentaires soient donnés à l'école dans le monde rural.

3) Réponses de Mme la DASEN :

Sur la fermeture actuelle des écoles : ce n'est pas l'évolution qui était souhaitée, mais c'est la décision prise par M. le Président de la République. Pour l'enseignement à distance il y a eu des difficultés mardi qui ont pu se poursuivre les jours suivants, mais « on rebondit, on va essayer d'améliorer la situation sur le plan technique ». Aujourd'hui

est prévue la rentrée des écoles le 26 avril, la rentrée des collèges et lycées le 3 mai, selon des modalités qui ne sont pas encore précisées. **C'est la situation sanitaire qui en décidera**. Mme la DASEN assure que toutes ses équipes sont mobilisées pour accompagner les familles et les établissements scolaires. Elle remercie en particulier les enseignants pour leur engagement, les personnels des établissements, des collectivités (communes, agglos, département, région), qui ont très rapidement permis la mise en place de pôles d'accueil des enfants des personnes indispensables à la gestion de la crise.

Concernant les collèges, les prévisions s'appuient sur les données statistiques d'automne 2020 de la DEPP. Les analyses des tendances sont globalement efficientes même si l'on n'est pas à l'abri d'évolutions des populations dans un sens ou dans l'autre. Si de nouvelles populations sont arrivées dans l'Aude, il est à noter que d'autres en sont parties.
La situation des collèges résulte également du nombre d'élèves par division. Il y a bien fermeture de 5 divisions, ce qui correspondrait à une perte de 150 élèves, mais Mme la DASEN précise que ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. Il y a les effets de seuils, et certaines cohortes sont en deçà des seuils dans certains établissements, quand d'autres sont presque pleines.
Sur les mesures de cartes scolaires, elles sont les moins nombreuses possible, mais il est à noter qu'une fermeture de poste ne correspond pas à 1 ETP supprimé.
Oui, il y a un effet ruralité dans l'Aude, avec de petits établissements, et donc nécessairement des postes fractionnés.
Le taux des HSA l'an dernier était de 6,5%, il est cette année de 7%. Dans tous les établissements il a été fait en sorte que ce taux soit régulé, que l'augmentation ne soit pas sensible.
Mme la DASEN assure faire attention aux conditions de scolarisation des élèves, aux zones où les conditions sociales sont plus défavorables (prise en compte des zones d'éducation prioritaire, mais aussi IPS, indice de position sociale) pour répartir l'accompagnement académique : **pour rappel, chaque division se voit dotée de 26 heures d'enseignement, et 3h de marge, auxquelles s'ajoute cet accompagnement académique**.
Flécher des heures (occitan, LCA…) reviendrait à rebattre les cartes de l'autonomie des établissements, elle n'y est donc pas favorable.
Pour l'occitan, des heures identifiées sont abondées dans les DHG (2 h), mais en fonction du nombre d'élèves, ces heures sont utilisées entièrement ou partiellement pour l'occitan : s'il n'y a pas assez d'élèves, les heures sont maintenues mais reviennent en entier ou partiellement « dans le pot commun » de la DHG.

L'avis du SNALC : Le SNALC a noté toutes ces réponses mais n'est aucunement convaincu et trouve assez discutable de mettre à disposition de toutes les disciplines un horaire réservé au départ à un enseignement particulier… C'est mettre une pression inutile sur les épaules des collègues, contraints à faire du résultat, avoir assez d'élèves, sous peine de se voir privés de moyens.

4) Dialogue des membres du Conseil au sujet de la rentrée 2021 collèges :

Les OS soulignent que nécessairement 2HP ne sont pas la même chose que 2 HSA : la perte des heures postes contraignent parfois un enseignant à compléter son service dans un autre établissement, et ses anciens collègues se voient contraints à assumer en HSA les heures qu'il faisait.
D'autre part, les classes sont généralement assez chargées à cause d'une application stricte du seuil de 30 élèves. Sur 28 collèges audois, 17 ont au moins un niveau de classe supérieur à 28. Sont notamment évoquées les situations des collèges de Rieux Minervois, Sigean, Chénier, Delteil, Brassens, Cité Narbonne.
Mme la DASEN répond que ses services de la DOSPE suivent jour par jour les évolutions d'effectifs, que si des élèves arrivent, d'autres partent. Elle assure que **pour les collèges de Rieux Minervois et Brassens**, dont elle a reçu des délégations, **si des élèves arrivaient d'ici juin ou septembre, les DHG seraient abondées pour recréer des divisions** supplémentaires. Ce n'est pas le cas pour le moment selon Affelnet. Et les corrections en juin et septembre peuvent se faire à la hausse ou à la baisse.
Le SNALC intervient pour demander ce qui se passe lorsqu'il y a 31 voire 32 élèves dans une division… **Mme la DASEN précise que pour ouvrir une nouvelle division, il faut qu'il y ait 31 élèves sur l'ensemble des divisions.**
Le SNALC réitère sa demande formulée dans la déclaration concernant le futur **enseignement de FCA** (Français Culture Antique) : **Mme la DASEN indique ne pas savoir si une expérimentation est prévue sur notre département**, mais que dès qu'elle en saura plus, elle nous transmettra les informations.

L'avis du SNALC : Nous étions inquiets, nous devenons sidérés…

5) Actualisation et modification des secteurs de recrutement des collèges audois.

Suite à la fusion de 6 communes, trois nouvelles communes audoises ont été créées au 1e janvier 2019 (Val du Faby, Roquetaillade-et-Conilhac, Val de Dagne). Il est proposé au CDEN de sectoriser les deux premières communes citées sur le collège de Couiza, la troisième sur le collège de Trèbes.
Il est également proposé au CDEN d'émettre un avis permettant au Département de rattacher les élèves de Bellegarde-du-Razès et d'Escueillens-et-Saint-Juste-de-Bélengard au collège Delteil de Limoux à compter de la rentrée scolaire 2022-2023.
Mme la DASEN précise qu'il n'y aura pas d'incidence sur la sectorisation des lycées.

Le CDEN émet un avis favorable à ces deux propositions.

6) <u>Questions diverses</u>

- **La place de la langue occitane dans l'enseignement public audois** (question posée par le département)

Mme la DASEN évoque la convention signée entre l'Académie de Montpellier et l'OPLO (Office Public de la Langue Occitane), qui a conduit à la mise en place d'un comité académique mi-mars et d'un groupe de travail occitan issu du CDEN. Il y a été projeté un powerpoint de présentation de la situation, qui a été transmis aux OS et sera joint au compte-rendu de ce CDEN.
72 écoles offrent une initiation, dont 2 proposent le cursus bilingue, 11 collèges et un lycée, le lycée Sabatier (LV2 et LV3, 32 élèves concernés par ces parcours, 15 concernés par l'option occitan en 1e et Tle, et aucun par l'Enseignement de spécialité mention occitan)
Le travail de notre chargé de mission sera de veiller notamment à ce que nous soyons plus incitateurs. Les parcours doivent être solidifiés et mieux identifiés, les postes berceaux des PE lauréats des concours occitan devront être stabilisés. Mme la DASEN se félicite sur ce point que l'INSPE accueille tous les lauréats sur son antenne de Carcassonne.
Un travail sera mené pour optimiser le parcours bilingue sur le Limouxin et sur le collège Anglade qui pour l'instant ne propose qu'une bilangue. Mme la DASEN précise que la transformation bilangue en bilingue à Anglade et l'installation d'un parcours bilingue sur l'école de Montréal sont prévues pour la rentrée 2022.
Au collège Cité de Narbonne, le parcours repose exclusivement sur l'apport des calandreta, qui relèvent du privé.
Selon Mme la DASEN, les élèves ne pourront être fidélisés à ces parcours qu'à partir d'un nombre important de candidats dans le 1e degré. Il faudra donc travailler sur la communication vers les familles, montrer ce que font les élèves, notamment la rédaction d'un journal en occitan diffusé et diffusable.
Les OS soulignent les difficultés qu'ont nos collègues à donner beaucoup d'énergie pour développer ces parcours, alors que leurs postes sont partagés sur divers établissements.

- Moyens des **dispositifs UPE2A/EANA** (élèves francophones nouvellement arrivés sur notre territoire)

Au dernier CDEN 295 élèves étaient concernés, aujourd'hui ils sont 299 (l'année dernière 270 à la même époque, 393 au total sur l'année scolaire).
Mme la DASEN considère que ces effectifs sont stables même s'il est assez difficile de les évaluer car il y a des entrées et des sorties, parfois les élèves sont orientés rapidement vers un autre département.
Mme la DASEN précise que cette question sera néanmoins ajoutée aux indicateurs de suivi pour le CDEN de rentrée.
Elle précise que 111 élèves sont concernés dans les écoles par l'UPE2A, 144 en collège (UPE2A et autres dispositifs abondés en HSA), 44 en lycée (mais pas UPE2A)

- **Développement du numérique**.

Mme la Conseillère Départementale évoque la gestion informatique par Cogitis hors établissements. Le Département s'est positionné pour mettre à niveau les réseaux et mettre des équipements à disposition. Un état des lieux des débits est connu depuis 2020, il y a passage à la fibre pour les établissements de plus de 600 élèves (10 collèges) Courant 2021, d'autres collèges vont voir leurs débits augmenter.
Un remplacement général des serveurs est en cours dans tous les collèges. Pour certains une amélioration des réseaux s'impose (recâblage à Montesquieu en 2020, Grazailles en 2021)
Un plan de renouvellement du parc matériel informatique est d'autre part en cours : 1 PC de moins de 5 ans pour 15 élèves, 1 PC neuf pour 5 élèves.
Pour la maintenance, Cogitis a recruté un intervenant et le Département également un.
Mme la DASEN remercie le Département pour son accompagnement en cette période de crise qui a permis de mettre à disposition des collégiens qui en avaient besoin le matériel informatique des collèges. C'est ainsi 368 PC portables qui ont été prêtés et 120 clés 4G.
Formation des personnels à l'enseignement à distance : Mme la DASEN considère que c'est bien entendu un axe majeur. Actuellement les formations sont difficiles à mettre en place, mais les professeurs disposent de tutoriels et autres didacticiels en attendant.

- **Inclusion :** est évoquée la possibilité de convoquer un CDEN spécial sur ce sujet. M. le Préfet décide que les travaux du GT inclusion seront restitués au prochain CDEN, celui de la rentrée.

M. le Préfet termine en soulignant la très forte mobilisation de tous pour assurer la campagne de vaccination. Le nombre des doses vont augmenter au cours des mois à venir. Il remercie l'ensemble des personnels éducatifs et les collectivités pour l'accueil des enfants des personnels soignants et remercie l'ensemble de la communauté éducative pour son engagement au service des enfants.

Les représentants du **SNALC** au CDEN de l'Aude

snalc
de l'ecole au supérieur